



Annexe 2 Modèle Controlling des achats - Set de reporting

Etat: 06 août 2015

Controlling des achats Set de reporting pour l'année 2014

Conseil fédéral



TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations	4
1 Controlling des achats: set de reporting 2014 – Conseil fédéral	5
1.1 Résumé et vue d'ensemble	5
1.2 Introduction.....	6
1.2.1 Contexte et mandat du Parlement.....	6
1.2.2 Concept de controlling des achats.....	6
1.3 Rapports.....	7
1.3.1 Rapports antérieurs.....	7
1.4 Rapport concernant l'année 2014.....	7
1.5 Résultats des analyses effectuées à l'échelon de l'ensemble de l'administration fédérale	8
1.5.1 Résultats concernant la StatPA de l'année 2014.....	8
1.5.2 Résultats concernant la GCo adm. féd. (DETEC, DFI, DFF et DFJP)	10
1.5.3 Résultats concernant le MDA	11
1.5.4 Marchés d'une valeur supérieure aux valeurs seuils légales adjugés par l'administration fédérale en procédure de gré à gré.....	14
1.6 Etat de développement des instruments du controlling des achats et prochains sets de reporting	15
1.6.1 Etat de développement des instruments du controlling des achats.....	15
1.6.2 Evolution prévue concernant le contenu des prochains sets annuels de reporting.....	15
1.7 Destinataires du présent set de reporting et protection des informations	16
1.7.1 Destinataires du présent set de reporting.....	16
1.7.2 Protection des informations.....	16
2 Mesures pour l'ensemble de l'administration fédérale	17
2.1 Chancellerie fédérale.....	17
2.2 Département fédéral des affaires étrangères.....	17
2.3 Département fédéral de l'intérieur.....	17
2.4 Département fédéral de justice et police	18
2.5 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.....	18
2.6 Département fédéral des finances	19
2.7 Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche.....	20
2.8 Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	20
3 Annexe: set de reporting pour le Conseil fédéral	21
3.1 Statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA).....	21

3.1.1	Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale en 2012, 2013 et 2014, ventilés entre les départements et la ChF	21
3.1.2	Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale, ventilés entre les départements et la ChF et par catégories d'acquisitions	22
3.1.3	Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale, par cantons	23
3.1.4	Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale, par pays .	24
3.1.5	Les 50 créanciers (fournisseurs) de l'administration fédérale réalisant le plus gros chiffre d'affaires, ventilés entre les départements et la ChF.....	25
3.1.6	Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale en 2012, 2013 et 2014, ventilés entre les départements et la ChF et par mois	26
3.2	Gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo adm. féd.) (DFI, DFJP, DFF et DETEC).....	27
3.2.1	Nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements....	27
3.2.2	Nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements et par catégories d'acquisitions	28
3.2.3	Nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements et par procédure d'adjudication	30
3.2.4	Adjudications de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC: nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements et par dispositions invoquées pour justifier le recours à la procédure de gré à gré	31
3.3	Analyse des marchés adjugés par l'administration fédérale en procédure de gré à gré	32



Liste des abréviations

Abréviation	Signification
Adm. féd.	Administration fédérale
Ass. féd.	Assemblée fédérale (Services du Parlement)
CdG	Commission de gestion
ChF	Chancellerie fédérale
CPV	Vocabulaire commun pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary) de l'Union européenne
CSG	Conférence des secrétaires généraux
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DéFin	Délégation des finances des Chambres fédérales
DETEC	Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DUNS	Data Universal Numbering System
GCo adm. féd.	Gestion des contrats de l'administration fédérale
GTI CoA	Groupe de travail interdépartemental Controlling des achats
LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
MDA	Monitoring de la durabilité des achats
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFROU	Office fédéral des routes
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMP	Ordonnance sur les marchés publics
OPrl	Ordonnance concernant la protection des informations de la Confédération
Org-OMP	Ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale
StatPA	Statistique des paiements effectués pour des acquisitions

1 Controlling des achats: set de reporting 2014 – Conseil fédéral

1.1 Résumé et vue d'ensemble

La Délégation des finances des Chambres fédérales (DéFin) prône un renforcement de la surveillance et du pilotage supradépartementaux des achats. Les rapports nécessaires pour atteindre cet objectif sont fondés sur l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP; RS 172.056.15) et sur le concept de controlling des achats de l'administration fédérale, qui a été approuvé par le Conseil fédéral le 19 décembre 2012.

Le présent document constitue le rapport sur le controlling des achats concernant l'année 2014. Il s'agit du troisième rapport annuel consécutif sur le controlling des achats. Destiné à rendre les acquisitions transparentes, il contient un résumé des sets de reporting établis par département et remis aux départements concernés.

En leur qualité de services d'achat centraux, armasuisse et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ont procédé aux analyses de données nécessaires pour vérifier si les buts du controlling des achats sont atteints. Sur la base de ces analyses de données, le groupe de travail interdépartemental Controlling des achats (GTI CoA), composé de représentants des départements et de la Chancellerie fédérale (ChF), a défini les mesures indiquées au chap. 2 du présent document. Le 24 août 2015, la Conférence des secrétaires généraux (CSG) a étudié les propositions de mesures et les a approuvées puis transmises au Conseil fédéral.

Le présent set de reporting porte sur les données provenant de la base de données de la statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA) ainsi que sur les données relatives aux adjudications de gré à gré récoltées à l'intention de la DéFin. Il contient également les analyses des données issues de la base de données concernant la gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo adm. féd.) et récoltées par le DETEC et le DFI ainsi que, pour la première fois, par le DFF et le DFJP. Finalement, il rend compte des données relatives au monitoring de la durabilité des achats (MDA), qui ont été saisies sur la plateforme www.simap.ch et analysées par armasuisse et l'OFCL.

Les paiements effectués pour des acquisitions en 2014 atteignent 5507 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de près de 200 millions par rapport à l'année précédente. Le montant des engagements contractuels pris en 2014 par le DETEC, le DFI, le DFF et le DFJP s'élève à 1267 millions de francs; 68% de ce montant sont liés à des marchés adjugés selon une procédure impliquant une mise en concurrence (procédure ouverte, procédure sélective et procédure invitant à soumissionner); les 32% restants sont liés à des marchés adjugés de gré à gré.

La base de données relative à 2015 va s'enrichir par rapport à la base de données relative à 2014, et ce pour deux raisons:

- on disposera pour la première fois de données relatives aux contrats du DEFR, du DDPS, du DFAE et de la Chancellerie fédérale, ce qui permettra de faire des analyses pour l'ensemble de l'administration fédérale;
- pour les marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, on disposera de données concernant non seulement les adjudications de gré à gré, mais toutes les adjudications.

1.2 Introduction

1.2.1 Contexte et mandat du Parlement

Les marchés publics sont régis par la loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (LMP) et par l'ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (OMP).

La DéIFin prône depuis quelque temps déjà un renforcement de la surveillance et du pilotage supradépartementaux des achats. Par lettre du 18 avril 2012, le Conseil fédéral a soumis à la DéIFin un premier concept concernant toutes les acquisitions, en chargeant le Département fédéral des finances (DFF) de créer, lors de la révision de l'ordonnance du 22 novembre 2006 sur l'organisation des marchés publics de la Confédération (Org-OMP), les bases juridiques de la mise en place et de l'exploitation, pour l'ensemble de l'administration fédérale, d'un controlling supradépartemental des achats, impliquant en particulier la constitution d'une base de données complète.

Par ailleurs, lors de sa séance du 4 juillet 2012, le Conseil fédéral a chargé la CSG de lui présenter avant la fin de 2012, dans le cadre d'un concept de controlling des achats, une procédure d'élaboration de recommandations à son intention ou à l'intention des départements à partir des données issues des instruments du controlling des achats. Il lui a également demandé de préciser le processus de controlling.

1.2.2 Concept de controlling des achats

L'Org-OMP révisée (ordonnance du 24 octobre 2012 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale), sur laquelle repose la saisie dans toute l'administration fédérale de données relatives aux achats, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Le concept de controlling des achats qui a été élaboré dans le sillage de cette révision et qui règle les modalités de la surveillance et du pilotage supradépartementaux des achats a été approuvé par le Conseil fédéral le 19 décembre 2012.

Selon ce concept, le processus de controlling comprend les éléments suivants:

- définition des objectifs;
- mesures;
- rapports et pilotage des acquisitions.

Concernant la régularité des procédures d'acquisition, quatre objectifs principaux sont visés:

- respect des prescriptions légales;
- respect des dispositions relatives à l'obligation de lancer des appels d'offres publics;
- respect des dispositions relatives aux procédures de gré à gré;
- transparence en matière d'adjudication des marchés publics.

Il s'agit de garantir la régularité et la durabilité des achats de l'administration fédérale. Afin de vérifier si cet objectif est atteint, on a élaboré trois instruments de controlling permettant de constituer une base de données complète relative aux acquisitions:

- statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA);
- gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo adm. féd.);
- monitoring de la durabilité des achats (MDA).

1.3 Rapports

1.3.1 Rapports antérieurs

Les rapports concernant les années 2012 et 2013 ont été établis sur la base du concept de controlling des achats. Les sets de reporting et les mesures définies en considération des analyses de données effectuées ont été approuvés par la CSG et par le Conseil fédéral.

1.4 Rapport concernant l'année 2014

Comme les rapports des années précédentes, le rapport concernant l'année 2014 a été établi sur la base du processus défini dans le concept de controlling des achats approuvé le 19 décembre 2012.

Il consiste dans le présent set de reporting, destiné au Conseil fédéral, qui porte sur toute l'administration fédérale et qui contient d'une part les résultats des analyses de données qu'il est actuellement possible d'effectuer compte tenu de l'état de développement des instruments du controlling, d'autre part les mesures définies sur la base des résultats de ces analyses.

Ce set de reporting, partiel, porte sur les données provenant de la base de données StatPA ainsi que sur les données relatives aux adjudications de gré à gré récoltées à l'intention de la DélFin. Il contient également les analyses des données issues de la base de données GCo adm. féd. et récoltées par le DETEC et le DFI ainsi que, pour la première fois, par le DFF et le DFJP. Finalement, il rend compte des données relatives au monitoring de la durabilité des achats (MDA), qui ont été saisies sur la plateforme www.simap.ch et analysées par armasuisse et l'OFCL.

La StatPA permet de procéder aux analyses suivantes:

- détermination du montant des paiements effectués pour des acquisitions et comparaison de ce montant avec les montants enregistrés les années précédentes;
- analyse des paiements par catégories d'acquisitions et vérification du respect des compétences des services d'achat centraux sur la base de l'examen des délégations de compétence;
- analyse des paiements effectués pour des acquisitions en fonction des créanciers;
- analyse de la répartition des paiements effectués pour des acquisitions par cantons d'une part, entre la Suisse et l'étranger d'autre part;
- analyse des paiements effectués en décembre par rapport aux paiements effectués sur l'ensemble de l'année.

La GCo adm. féd. permet de procéder aux analyses suivantes:

- détermination du nombre et du montant des contrats relevant du droit des marchés publics;
- analyse de la répartition du montant des contrats par catégories d'acquisitions;
- analyse de la répartition des contrats par types de procédure d'adjudication et, pour les marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC adjugés de gré à gré, par dispositions invoquées pour justifier le recours à la procédure de gré à gré.

Le MDA permet de procéder aux analyses suivantes:

- analyse des caractéristiques générales des acquisitions enregistrées;
- analyse des critères économiques, sociaux et écologiques de développement durable pris en compte lors de l'adjudication des marchés.

Conformément au processus décrit dans le concept de controlling des achats, les analyses de données ont été effectuées par les services d'achat centraux sous la direction de l'OFCL. Ces analyses, accompagnées d'indications concernant les éléments frappants, ont ensuite été transmises au

GTI CoA. Le GTI CoA est composé d'un représentant de chaque département ainsi que d'un représentant de la ChF. L'examen des analyses de données a abouti à la définition des mesures mentionnées dans le chap. 2 du présent set de reporting.

1.5 Résultats des analyses effectuées à l'échelon de l'ensemble de l'administration fédérale

1.5.1 Résultats concernant la StatPA de l'année 2014

Comme les années précédentes, l'analyse des données issues de la base de données StatPA et la vérification de leur plausibilité ont été effectuées par les services d'achat centraux, en étroite collaboration avec les départements et les offices.

Une partie des différences entre les montants des paiements enregistrés en 2014 et les montants des paiements enregistrés en 2013 résultent d'une amélioration de la qualité des données.

Les paiements pour des acquisitions effectués en 2014 s'élèvent à 5,5 milliards de francs

En 2014, le montant des paiements effectués pour des acquisitions a augmenté de près de 200 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cela s'explique d'une part par le fait que davantage de paiements du DFAE à des organisations de développement ont été classés comme relevant du droit des marchés publics (92 millions), d'autre part par l'augmentation des paiements de l'OFROU pour des acquisitions dans le domaine de la construction de routes (165 millions).

Le montant des paiements que l'administration fédérale a effectués en 2014 pour des acquisitions se répartit comme suit entre les différents départements:

- DDPS: 2,37 milliards;
- DETEC: 1,39 milliard;
- DFF: 1,0 milliard
- DFAE, DFI, DFJP, DEFR, ChF, Conseil fédéral et Assemblée fédérale: 0,74 milliard.

Les trois départements dont les paiements pour des acquisitions sont les plus élevés abritent les services d'achat centraux que sont armasuisse (DDPS), l'OFROU (DETEC) et l'OFCL (DFF).

Presque 90% des paiements ont été effectués pour des catégories d'acquisitions relevant de la compétence des services d'achat centraux

88% des paiements de l'administration fédérale (4,85 milliards de francs) ont été effectués par les quatre services d'achat centraux pour des acquisitions qui, selon l'Org-OMP, sont de leur ressort:

- 41,1% des paiements ont été effectués par le Groupement armasuisse pour des acquisitions relevant des catégories suivantes: denrées alimentaires, textile, carburant, matériel militaire, produits médicaux et pharmaceutiques, services de transport, biens et services de sport, informatique et moyens de télécommunication pour l'armée, constructions militaires;
- 23,5% des paiements ont été effectués par l'OFCL pour des acquisitions relevant des catégories suivantes: publications, bureautique, technique de photocopie, équipements de bureau et d'aménagement des locaux, matériel de bureau, services postaux, informatique et moyens de télécommunication pour le domaine civil, services informatiques, constructions civiles;
- 22,1% des paiements ont été effectués par l'OFROU pour des acquisitions dans le domaine de la construction des routes nationales;
- 1,3% des paiements ont été effectués par la Centrale des voyages de la Confédération pour des acquisitions dans le domaine des voyages d'affaires.

Les paiements effectués pour des acquisitions décentralisées (12% de la totalité des paiements) s'élèvent à 656 millions de francs.

Sur ce montant, 342 millions (soit 6,2% du montant total des paiements effectués pour des acquisitions) ont été versés pour des services généraux hors du domaine de l'informatique, ce qui correspond à une diminution de 177 millions par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due à des

transferts entre les catégories d'acquisitions. En 2014, le DDPS a attribué davantage de paiements à la catégorie 17.2 (services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens militaires). En 2013, une grande partie des paiements étaient attribués à la catégorie 18.1 (services de conseil généraux) ou à la catégorie 22 (non classable dans une catégorie existante). Au DFAE, les paiements effectués à des organisations de développement ont, en 2014, été systématiquement attribués à cette dernière catégorie, ce qui a conduit à une diminution, par rapport à l'année précédente, des paiements attribués à la catégorie 18.1 (services de conseil généraux).

La diminution du montant des paiements attribués à la catégorie des services est due à des transferts entre les catégories d'acquisitions

La diminution, par rapport à l'année précédente, du montant des paiements attribués à la catégorie 18 (services), qui est passé de 858 millions à 669 millions de francs, est directement liée à l'augmentation du montant des paiements attribués aux catégories 22 (non classable dans une catégorie existante) et 17.2 (services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens militaires).

Distinction entre le rapport relatif à la StatPA et le rapport sur l'état des finances de la Confédération

Il existe certaines différences entre le rapport relatif à la StatPA et le rapport sur l'état des finances de la Confédération. Elles résultent d'une différence au niveau des principes régissant la collecte des données. Contrairement au compte d'Etat, le rapport relatif à la StatPA ne porte que sur les flux financiers, c'est-à-dire les montants que l'administration centrale de Confédération a versés à ses fournisseurs au cours d'une année civile. Les deux bases de données ont leur raison d'être. Les chiffres issus de l'une ne peuvent cependant être comparés avec les chiffres issus de l'autre. Des différences particulièrement frappantes entre les deux rapports concernent les services. Au niveau de la StatPA, on observe, pour cette catégorie d'acquisitions, de grosses variations d'une année à l'autre, alors que les chiffres concernant les groupes de comptes correspondants du compte d'Etat (développement informatique, conseil, prestations de service, conseil et recherche sur mandat, prestations de service externes) sont relativement stables.

Afin d'éviter tout malentendu, le présent rapport contient, en ce qui concerne les services, tant les chiffres issus de la StatPA que les chiffres tirés du compte d'Etat (voir chap. 3.1.2).

La majorité des paiements effectués par la Confédération pour des acquisitions sont allés aux cantons de Berne, de Zurich et de Lucerne

Environ 55% des paiements effectués pour des acquisitions sont allés à des entreprises établies dans les cantons de Berne (24,7%), de Zurich (19,8%) et de Lucerne (10%). La proportion élevée des paiements destinés à des entreprises du canton de Berne est attribuable en partie à la proximité géographique de celles-ci avec l'infrastructure de l'administration fédérale. De plus, le canton de Berne compte des établissements de RUAG, proches de la Confédération, qui ont bénéficié d'importants paiements. Il en va de même pour le canton de Lucerne. La proportion de paiements qui sont allés à des entreprises du canton de Zurich s'explique par la capacité économique de ce dernier. L'augmentation du montant des paiements qui sont allés à ce canton est due notamment au fait que le DFAE a classé davantage de paiements effectués à des organisations de développement comme relevant du droit des marchés publics.

6% des paiements effectués par la Confédération pour des acquisitions sont allés à des entreprises étrangères

6,4% des paiements effectués pour des acquisitions (353 millions de francs) sont allés à des entreprises établies à l'étranger. Plus de la moitié de ces paiements (187 millions de francs) ont été effectués à des entreprises établies en Allemagne. En 2013, la proportion des paiements effectués à des entreprises étrangères était de 5,2%.

1.5.2 Résultats concernant la GCo adm. féd. (DETEC, DFI, DFF et DFJP)

Concernant la GCo adm. féd., on ne dispose de données que pour quatre départements, à savoir le DETEC, le DFI, le DFF et le DFJP. Cela est dû à l'échelonnement de l'introduction du système GCo adm. féd. dans l'administration fédérale. Celui-ci a été introduit au DETEC et au DFI en 2012 et au DFJP et au DFF en 2013. Ces départements ont ainsi déjà pu enregistrer leurs contrats dans cette base de données pendant respectivement une et deux années civiles complètes. En général, on a renoncé à la migration des contrats conclus avant l'introduction de ce système. Les processus de saisie des données relatives aux contrats ainsi que la qualité de ces dernières ne cessent de s'améliorer.

Plus de 50 000 contrats ou commandes ont été enregistrés dans le système GCo adm. féd.

56 145 contrats relevant du droit des marchés publics et entrés en vigueur en 2014 ont été enregistrés par le DETEC, le DFI, le DFF et le DFJP. Trois quarts d'entre eux ont été passés par l'OFCL en sa qualité de service d'achat central.

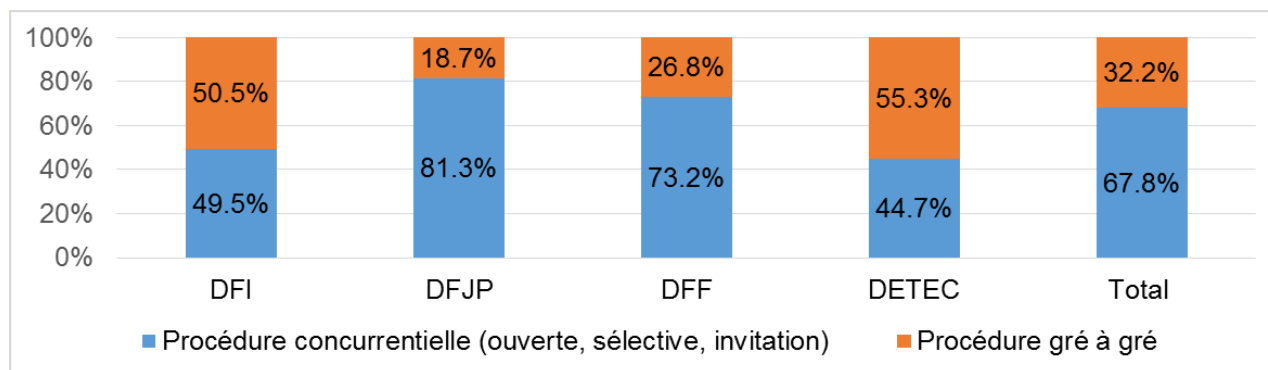
Le montant des engagements contractuels pris en 2014 s'élève à 1,27 milliard de francs.

Plus de deux tiers du montant total des contrats sont liés à des marchés adjugés selon une procédure concurrentielle

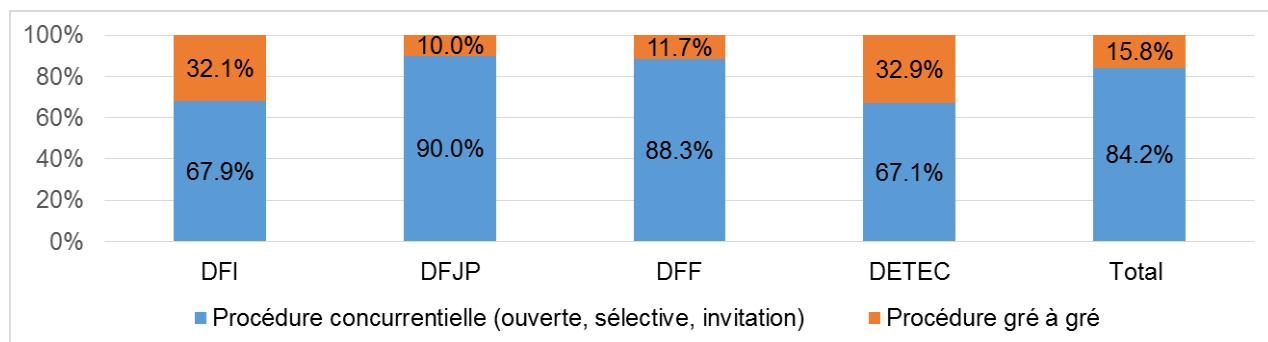
67,8% du montant des contrats engagements contractuels pris en 2014 sont liés à des marchés adjugés selon une procédure impliquant une mise en concurrence (procédure ouverte, procédure sélective et procédure invitant à soumissionner); les 32,2% restants sont liés à des marchés adjugés de gré à gré. La répartition du montant des contrats selon le type de procédure d'adjudication varie selon les départements.

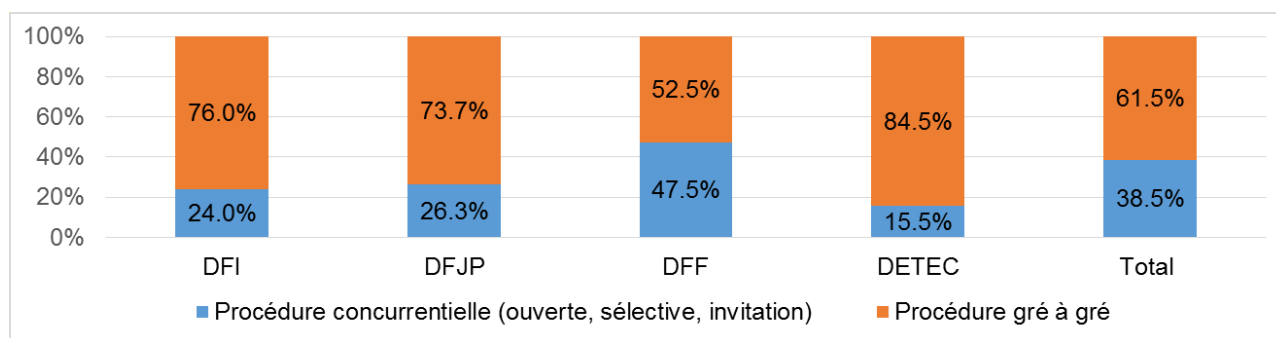
Répartition du montant des contrats par type de procédure d'adjudication

Totalité des marchés



Marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC



Marchés d'une **valeur inférieure** au seuil OMC

Dans le cas des contrats conclus à la suite de l'adjudication de gré à gré d'un marché d'une valeur supérieure au seuil OMC, le motif le plus fréquemment invoqué pour justifier le recours à la procédure de gré à gré est le fait qu'un seul soumissionnaire entre en considération en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle et qu'il n'existe pas de solution de rechange adéquate (art. 13, al. 1, let. c, OMP).

La plus grosse proportion du montant des engagements contractuels pris en 2014 concerne les services informatiques

Plus de 40% du montant des engagements contractuels pris en 2014 concernent des services. Le montant des engagements contractuels atteint 310 millions de francs (24,5%) pour les services informatiques, 184,5 millions (14,6%), pour les services de conseil généraux (conseil en matière de politique, expertises, avis de droit et recherche), 226,5 millions (17,9%) pour les prestations de construction dans le domaine des constructions civiles et 156 millions (12,3%) pour l'exploitation des immeubles relevant ce même domaine.

1.5.3 Résultats concernant le MDA

Les achats de biens, de travaux de construction et de services doivent satisfaire à des exigences économiques, sociales et environnementales élevées. Tel est l'objectif que le Conseil fédéral a formulé dans sa stratégie pour le développement durable et inscrit dans des recommandations. Le système MDA, dans lequel sont saisies des données relatives à la prise en compte des critères économiques, écologiques et sociaux lors de l'adjudication de marchés, permet de vérifier si cet objectif est atteint.

Résumé des résultats concernant armasuisse

En 2014, armasuisse a lancé 88 appels d'offres concernant des marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC. L'objet de sept d'entre eux relève des groupes de produits «coton / textiles», «véhicules» et «nettoyants multi-usages». Ces sept appels d'offres ont donné lieu à la saisie des données relatives à la durabilité des achats. Trois concernent des véhicules et quatre des biens relevant de la catégorie de produits «coton / textiles». Aucun appel d'offres n'a porté sur des nettoyants multi-usages.

Des indications sur les coûts du cycle de vie ont été demandées dans tous les appels d'offres portant sur des véhicules. Dans le cas des appels d'offres portant sur des textiles, on a veillé surtout au respect de critères sociaux et écologiques. Tous les soumissionnaires ont signé le formulaire «Déclaration du soumissionnaire». Dans cinq des sept appels d'offres pris en considération pour l'analyse, des critères écologiques ont été définis comme critères de qualification. Dans un appel d'offres

portant sur des véhicules de tourisme, des critères d'efficacité écologique ont été définis comme spécifications techniques.

Résumé des résultats concernant l'OFCL

En 2014, l'OFCL a, en sa qualité de service d'achat central, mené 53 appels d'offres portant sur des marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC. Les données relatives à la durabilité des achats ont été saisies et analysées pour huit de ces marchés. Cinq d'entre eux ont porté sur des marchandises relevant de la catégorie «articles en papier, papier graphique», deux sur des appareils TIC et un sur des prestations de nettoyage. Aucun appel d'offres OMC n'a porté sur du mobilier.

Tous les soumissionnaires ont attesté le respect des critères sociaux en signant le formulaire «Déclaration du soumissionnaire» de la Conférence des achats de la Confédération (CA). Aucun soumissionnaire n'a donc été exclu de la procédure pour cause de non-respect des exigences sociales minimales. Dans sept des huit appels d'offres considérés, des critères d'adjudication écologiques ont été définis et affectés d'un poids variant entre 10 et 15%.

Aspects économiques

Lors d'une procédure d'appel d'offres, le marché est en principe adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement. Dans le cadre d'une politique d'achats durables, on tient compte, au moment de l'acquisition, de l'ensemble des coûts du cycle de vie d'un produit.

Résultats concernant armasuisse:

Lors de l'acquisition de véhicules, les coûts du cycle de vie sont toujours évalués durant la phase d'appel d'offres. Lors de l'acquisition de textiles, ils ne sont en revanche pas pris en considération, dans la mesure où ce type de produits ne fait pas l'objet d'un entretien au sens classique du terme. Les biens à acquérir sont définis pour tout leur cycle de vie au moyen de spécifications. De plus, l'entretien que requièrent les textiles (par ex. le lavage) est indépendant du fournisseur.

Résultats pour l'OFCL:

Les coûts du cycle de vie ont été pris en compte dans l'un des appels d'offres portant sur des appareils TIC et dans l'un des appels d'offres portant sur des articles en papier. Les autres appels d'offres n'abordent pas explicitement cette question. Dans le cas des appels d'offres qui portent sur des articles en papier, les coûts logistiques sont cependant compris dans le prix unitaire.

Aspects sociaux

La LMP et l'OMP prévoient ce qui suit en ce qui concerne les aspects sociaux de la durabilité des achats:

- les soumissionnaires fournissant des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité salariale entre femmes et hommes (art. 8, al. 1, let. b et c, LMP);
- les soumissionnaires fournissant des prestations à l'étranger doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) (art. 7, al. 2, OMP);
- les soumissionnaires doivent obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité salariale entre femmes et hommes (art. 6, al. 1, let. b, OMP).

Résultats concernant armasuisse:

Dans les sept appels d'offres, il a été veillé à ce que ces trois exigences soient remplies. Ainsi, les soumissionnaires ont dû garantir le respect de ces dernières en signant le formulaire «Déclaration du soumissionnaire». Par ailleurs, dans les appels d'offres portant sur des textiles, le respect des conventions fondamentales de l'OIT a fait l'objet d'un critère de qualification. Il a été demandé que les exigences sociales soient remplies lors de toutes les étapes essentielles du processus de production. Finalement, l'obligation de remplir ces exigences a été inscrite dans le contrat, en stipulant une peine conventionnelle et le droit de la Confédération de résilier le contrat en cas d'inobservation de cette obligation.

D'autres mesures destinées à assurer le respect des exigences sociales ont été prises en 2014, en particulier la réalisation d'audits sur place. Elles ne concernent cependant pas les marchés adjugés en 2014 qui sont pris en considération dans le cadre du présent rapport et seront donc décrites l'année prochaine.

Résultats concernant l'OFCL:

Dans les huit appels d'offres considérés, il a été veillé à ce que les exigences sociales susmentionnées soient respectées, premièrement en demandant aux soumissionnaires de signer le formulaire «Déclaration du soumissionnaire» de la CA, deuxièmement en faisant des conditions générales de la Confédération un élément des contrats conclus avec les adjudicataires et troisièmement en mentionnant explicitement dans le cahier des charges l'obligation de respecter ces exigences. En outre, les soumissionnaires ont été avertis qu'ils devaient obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Aucune autre mesure (telle que le recours à des services spécialisés, la réalisation d'audits sur place ou la détermination du pays de provenance de certains composants des produits faisant l'objet de l'appel d'offres) n'a été prise pour vérifier le respect des exigences sociales.

Aspects écologiques

La prise en compte de critères écologiques lors des procédures d'acquisition favorise les produits innovants et respectueux des ressources naturelles et des matériaux.

Résultats concernant armasuisse:

Des critères écologiques ont été fixés dans six des sept appels d'offres considérés. Dans cinq d'entre eux, ils ont pris la forme de critères de qualification concernant le respect de la législation nationale relative à la protection de l'air, de l'eau, etc. Dans le sixième (appel d'offres portant sur des véhicules de tourisme), ils ont été intégrés parmi les spécifications techniques.

Résultats concernant l'OFCL:

Des critères écologiques ont été fixés dans sept des huit appels d'offres considérés. Ils ont été définis en partie en tant que spécifications techniques, c'est-à-dire en tant qu'exigences écologiques minimales à remplir, et en partie en tant que critères d'adjudication, à l'aune desquels chaque offre est évaluée. Le poids attribué aux critères d'adjudication écologiques est de 10 à 15%.

Dans cinq des huit appels d'offres, il a été demandé aux soumissionnaires de justifier du respect des critères écologiques au moyen de labels écologiques ou de preuves équivalentes. Par exemple, un appel d'offres portant sur la publication d'une revue a conduit à l'adjudication du marché à une entreprise bénéficiant du label de durabilité de viscom, qui tient compte de la norme internationale de management environnemental ISO 14001 et des principes de l'impression climatiquement neutre. Un autre appel d'offres a encouragé l'innovation en ne contenant pas d'exigence relative à la technique d'impression.

Perspectives concernant le monitoring de la durabilité des achats dans les domaines de la construction et des textiles

Dès janvier 2016, les marchés relevant du domaine de la construction donneront également lieu à la saisie de données relatives à la durabilité des achats. Les résultats des premières analyses concernant ce type de marchés seront intégrés dans le rapport qui sera établi en 2017.

En 2014, armasuisse a pris d'autres mesures destinées à garantir la durabilité des achats que celles qui ont été mentionnées ci-dessus. Parmi ces mesures, qui concernent en particulier le domaine des textiles, on compte la réalisation d'audits sur place par des organes indépendants, chargés de vérifier le respect des critères de développement durable et des exigences en matière de sécurité au travail, et l'introduction d'un critère d'adjudication touchant la décence des salaires. Ces mesures ne concernent cependant que des marchés adjugés en 2015.

1.5.4 Marchés d'une valeur supérieure aux valeurs seuils légales adjugés par l'administration fédérale en procédure de gré à gré

Les données concernant les adjudications de gré à gré à des experts de mandats d'une valeur supérieure à la valeur seuil ont été analysées par le Conseil fédéral dans la lettre qu'il a adressée le 15 avril 2015 à la DéFin. Le chap. 3.3 donne une vue d'ensemble des résultats de ces analyses.

1.6 Etat de développement des instruments du controlling des achats et prochains sets de reporting

1.6.1 Etat de développement des instruments du controlling des achats

Le système informatique utilisé pour la StatPA est opérationnel depuis 2009.

Le système nécessaire pour la GCo adm. féd. est opérationnel dans quatre départements et en phase de déploiement dans le reste de l'administration fédérale. Il a été ou sera mis en service, suivant les départements et les unités considérés, selon le calendrier suivant:

- 2012: DETEC, DFI;
- 2013: DFF, DFJP;
- 2014: DEFR, DFAE (mise en place de l'interface avec le système utilisé dans ce département¹), ChF, certaines unités du DDPS;
- 2015: unités restantes du DDPS, certaines unités administratives telles que les tribunaux.

Par suite de l'acceptation de la motion de la Commission de gestion (CdG)² par les deux Chambres fédérales, le plan de déploiement pour la deuxième moitié de 2014 et pour 2015 a été révisé.

En 2013, le système requis pour le MDA était en phase d'exploitation pilote au sein de l'OFCL et d'armasuisse. La saisie de données dans ce système s'est poursuivie en 2014. En juin 2014, celui-ci a par ailleurs été implémenté sur simap.ch³, de sorte que les données requises peuvent être saisies sur cette plateforme.

1.6.2 Evolution prévue concernant le contenu des prochains sets annuels de reporting

Le présent set de reporting est incomplet. La base de données relative aux acquisitions s'enrichira au fur et à mesure de l'introduction et de l'évolution des instruments du controlling des achats. Le premier ensemble de données exhaustif pour une année donnée pourra être analysé l'année suivante. On prévoit que le premier set de reporting complet sera établi en 2016 pour les données concernant 2015.

¹ Le DFAE a mis en œuvre, à titre de solution transitoire, une interface entre son système de gestion des contrats (ESPRIT) et le système GCo adm. féd. Cela permettra d'intégrer les données de ce département dans les analyses qui seront effectuées en 2015.

² 14.3289 Introduction urgente de mesures aptes à garantir la surveillance de l'adjudication de mandats par la Confédération

³ Système d'information sur les marchés publics en Suisse.

1.7 Destinataires du présent set de reporting et protection des informations

1.7.1 Destinataires du présent set de reporting

Le GTI CoA a été consulté lors de la préparation du présent set de reporting. Les analyses présentées par les services d'achat centraux ont été examinées en détail, consolidées et transmises avec des propositions de mesures aux organes supérieurs compétents (CSG et Conseil fédéral).

Le présent set de reporting est destiné au Conseil fédéral, aux secrétariats généraux des départements et à la ChF.

Il a également été établi un set de reporting pour chaque département et un set de reporting pour la ChF, qui contiennent des informations détaillées sur les acquisitions des différents offices et qui constituent la base des données concernant l'ensemble de l'administration fédérale. Ces sets, qui permettent de procéder à des analyses approfondies, sont remis uniquement respectivement aux départements concernés et à la ChF.

Un document contenant des explications au sujet de la méthode de récolte des données («Ergänzende Hinweise zu den Auswertungen 2014 der Instrumente des Beschaffungscontrollings») a été remis aux membres du GTI CoA.

1.7.2 Protection des informations

Selon l'ordonnance concernant la protection des informations de la Confédération (OPrl, RS 510.411), les informations figurant dans le présent set de reporting doivent être protégées. Elles doivent être attribuées à l'échelon de classification «interne», au sens de l'OPrl, et être traitées en conséquence.

Concernant la transmission des données, le Conseil fédéral a, en date du 1^{er} mai 2013, arrêté ce qui suit:

- les compétences en matière de traitement des demandes d'accès aux documents concernant le controlling des achats de la Confédération sont réglées de la manière suivante:
 - les demandes d'accès à des documents contenant des données qui ont été transmises pour traitement au DFF / à l'OFCL dans le cadre du controlling des achats relèvent de la compétence du département qui a établi ces données ou de la ChF lorsque les données concernées ont été établies par cette dernière;
 - les demandes d'accès à des documents qui se rapportent à des données ayant été traitées par le DFF / l'OFCL et qui contiennent des recommandations du GTI CoA relèvent de la compétence de l'unité administrative qui a établi les données initiales;
- les documents officiels contenant des données permettant d'identifier les entreprises concernées (noms des entreprises, données personnelles, chiffres d'affaires) sont anonymisés avant d'être transmis;
- l'unité administrative compétente ne doit autoriser l'accès aux recommandations et propositions de mesures du GTI CoA relatives aux acquisitions que si elle a appliqué ces recommandations ou mesures ou si elle a décidé de ne pas les appliquer; si elle décide de les mettre en œuvre, elle peut différer l'autorisation de les consulter pour la durée nécessaire à leur mise en œuvre.

Cet arrêté du Conseil fédéral fait l'objet d'une procédure devant le Tribunal fédéral, qui, en juillet 2015, était encore pendante.

2 Mesures pour l'ensemble de l'administration fédérale

2.1 Chancellerie fédérale

Aucune mesure n'a été définie pour la ChF, l'Assemblée fédérale (Services du Parlement) et le Conseil fédéral.

2.2 Département fédéral des affaires étrangères

Aucune mesure n'a été définie pour le DFAE.

2.3 Département fédéral de l'intérieur

Unité administrative	Catégorie d'acquisitions (CPV)	Mesure
OFSP	4.2 Machines et appareils	Il faut examiner la possibilité d'une délégation de compétence pour cette catégorie d'acquisitions.
MétéoSuisse	9.1 Publications, imprimés	Les possibilités de synergies avec l'OFCL, le service d'achat central compétent, doivent être étudiées.
OFS	9.1 Publications, imprimés	Il faut vérifier si les dispositions de l'Org-OMP sont respectées et étudier les possibilités de synergies avec l'OFCL, le service d'achat central compétent.
MétéoSuisse	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	Il faut, en collaboration avec l'OFCL, le service d'achat central compétent, préciser quels paiements doivent être attribués à la catégorie 15.4 et quels paiements doivent être attribués à la catégorie 18.2 et clarifier l'étendue et les limites de la délégation de compétence dont bénéficie MétéoSuisse.
OFS	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	Il faut vérifier si les dispositions de l'Org-OMP sont respectées et étudier les possibilités de synergies avec l'OFCL, le service d'achat central compétent.
BN	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	Les prestations d'entretien de logiciels et de maintenance du matériel informatique doivent être acquises par l'OFCL, le service d'achat central compétent.
SG DFI	18.2 Services informatiques	Il faut examiner avec l'OFCL, le service d'achat central compétent, la pertinence d'une délégation de compétence pour cette catégorie d'acquisitions.

Unité administrative	Catégorie d'acquisitions (CPV)	Mesure
MétéoSuisse	18.2 Services informatiques	Les acquisitions de services informatiques d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC doivent être effectuées par l'OFCL, le service d'achat central compétent, ou faire l'objet d'une délégation de compétence.
OFS	18.2 Services informatiques	Il faut vérifier si les dispositions de l'Org-OMP sont respectées et étudier les possibilités de synergies avec l'OFCL, le service d'achat central compétent.
OSAV	18.2 Services informatiques	Les acquisitions de services informatiques d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC doivent être effectuées par l'OFCL, le service d'achat central compétent.
BFEG, OFC, MétéoSuisse, OFSP, OFS	Diverses	Il faut encourager le recours à la procédure invitant à soumissionner pour les marchés d'une valeur inférieure à la valeur seuil OMC.

2.4 Département fédéral de justice et police

Unité administrative	Catégorie d'acquisitions (CPV)	Mesure
CFMJ, OFJ, ISDC	Diverses	Il faut encourager le recours à la procédure invitant à soumissionner pour les marchés d'une valeur inférieure à la valeur seuil OMC.

2.5 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Unité administrative	Catégorie d'acquisitions (CPV)	Mesure
OFSP	10 Bureautique	Il faut examiner avec l'OFCL, le service d'achat central compétent, la pertinence d'une délégation de compétence pour cette catégorie d'acquisitions.
Défense	10 Bureautique	Les critères d'attribution des paiements à cette catégorie sont trop vagues et doivent donc être précisés.
ar IMMO	12.1. Equipements de bureau et d'aménagement des locaux	Les critères d'attribution des paiements à cette catégorie sont trop vagues et doivent donc être précisés.

Unité administrative	Catégorie d'acquisitions (CPV)	Mesure
Défense	12.1. Equipements de bureau et d'aménagement des locaux	Les critères d'attribution des paiements à cette catégorie sont trop vagues et doivent donc être précisés.
swisstopo	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	Il faut vérifier que les paiements sont attribués correctement à cette catégorie d'acquisitions.
ar acquisitions	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	Il faut vérifier que les paiements sont attribués correctement à cette catégorie d'acquisitions.
OFSP0	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	Il faut vérifier que les paiements sont attribués correctement à cette catégorie d'acquisitions.
Défense	15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	Les critères d'attribution des paiements à cette catégorie sont trop vagues et doivent donc être précisés.

2.6 Département fédéral des finances

Unité administrative	Catégorie d'acquisitions (CPV)	Mesure
AFD	2.2 Habillement	Il faut vérifier que les paiements sont attribués correctement à cette catégorie d'acquisitions.
Swissmint	4.2 Machines et appareils	Il faut examiner avec armasuisse, le service d'achat central compétent, la possibilité d'une délégation de compétence pour cette catégorie d'acquisitions.
AFD	15.2 Logiciels	Il faut vérifier que les paiements sont attribués correctement à cette catégorie d'acquisitions.
SFI	18.2 Services informatiques	Il faut examiner avec l'OFCL, le service d'achat central compétent, la possibilité d'une délégation de compétence pour cette catégorie d'acquisitions.
AFF, SMT	Diverses	Il faut encourager le recours à la procédure invitant à soumissionner pour les marchés d'une valeur inférieure à la valeur seuil OMC.

2.7 Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Aucune mesure n'a été définie pour le DEFR.

2.8 Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Unité administrative	Catégorie d'acquisitions (CPV)	Mesure
OFAC	3.1 Combustibles	Il s'agit de clarifier si les acquisitions de kérosène doivent être effectuées par armasuisse, le service d'achat central compétent, ou si elles peuvent faire l'objet d'une délégation de compétence.
OFAC	7.5 Systèmes aéronautiques	Il faut examiner la possibilité qu'armasuisse, le service d'achat central compétent, délègue la compétence relative à l'acquisition des services d'entretien et de maintenance nécessaires pour les systèmes aéronautiques.
Toutes	Diverses	Il faut encourager le recours à la procédure invitant à soumissionner pour les marchés d'une valeur inférieure à la valeur seuil OMC.

3 Annexe: set de reporting pour le Conseil fédéral

3.1 Statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA)

3.1.1 Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale en 2012, 2013 et 2014, ventilés entre les départements et la ChF

Département	Année de paiement 2012	Année de paiement 2013	Année de paiement 2014
	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Total	5'359'061	5'309'641	5'507'352
ChF, CF & Ass.féd. ¹⁾	23'484	25'435	21'601
DFAE	137'842	157'814	275'746
DFI	116'835	159'231	154'193
DFJP	165'981	161'125	164'149
DDPS	2'551'621	2'489'696	2'372'827
DFF	939'518	950'809	997'839
DEFR	155'266	118'724	128'241
DETEC	1'268'514	1'246'806	1'392'756

¹⁾ Chancellerie fédérale, Conseil fédéral et Assemblée fédérale (Services du Parlement)

Au printemps 2015, le DFAE a procédé à une analyse détaillée des données saisies dans la base de données StatPA. Jusqu'alors, les organisations Helvetas et à Swisscontact étaient considérées comme des créanciers n'entrant pas dans la catégorie des fournisseurs de prestations relevant du droit des marchés publics, du fait qu'elles reçoivent des contributions du DFAE. Etant donné que celles-ci ne composent cependant qu'une partie des paiements effectués à ces organisations et qu'une grande proportion de ces derniers est liée à des mandats, il a finalement été décidé que, à partir de 2014, Helvetas et Swisscontact étaient en principe à considérer comme des créanciers entrant dans la catégorie des fournisseurs de prestations relevant du domaine des marchés publics. Cela explique qu'en 2014 le montant des paiements du DFAE ait fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

Pour des raisons techniques (système SAP distinct), les paiements pour des acquisitions effectués par le fonds de compensation de l'assurance-chômage n'ont pas été pris en compte dans les analyses relatives à la StaPA.

3.1.2 Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale, ventilés entre les départements et la ChF et par catégories d'acquisitions

Catégorie d'acquisition	Département	Année de paiement 2012	Année de paiement 2013	Année de paiement 2014								
		Total	Total	ChF, CF & Ass.féd. ²⁾	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total
		en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Total		5'359'061	5'309'641	21'601	275'746	154'193	164'149	2'372'827	997'839	128'241	1'392'756	5'507'352
01	Denrées alimentaires et boissons	43'956	40'474		16'602	56	10'316	17'009	17		22	44'022
02	Textile et habillement	79'306	68'429	112	222	60	155	67'232	1'325	104	16	69'226
03	Huile de chauffage, essence, carburant, produits chimiques	78'438	110'458			32	57	68'314	1'625	1'502	223	71'753
04	Machines, matériel militaire, armes, équipements de protection et de défense, y compris E+R ¹⁾	378'154	534'929	86	263	4'809	175	419'226	11'128	4'591	3'030	443'309
05	Produits médicaux et pharmaceutiques	18'918	15'371		598	1'615	481	20'684	1'048	2'536	13	26'974
06	Services de transports et services de la centrale des voyages de la Confédération	80'444	86'289	2'114	16'766	3'393	16'089	36'771	8'775	6'446	6'520	96'873
07	Véhicules à moteur, pièces de rechange, moyens de transport, y compris E+R ¹⁾	611'883	359'522		1'119	25	1'255	277'023	2'395	732	1'096	283'645
08	Biens et services de sport et de détente y compris E+R ¹⁾	2'544	23'755	7	1		24	18'857	140			19'029
09	Publications, imprimés et supports d'information	48'858	39'814		15	600	242	3'522	44'720	480	130	49'709
10	Bureautique, y compris appareils de présentation et accessoires, y compris E+R ¹⁾	19'029	21'626	1	16	14	200	12'444	9'985	126	38	22'825
11	Technique de photocopie, y compris entretien et réparation	12'585	13'132				13		13'595			13'608
12	Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'Administration civile, y compris E+R ¹⁾	30'405	34'727		35	66	255	18'303	21'924	73	190	40'847
13	Matériel de bureau, y compris papier et consommables pour l'informatique, y compris E+R ¹⁾	19'424	17'016	6	459	63	24	874	15'222	87	33	16'767
14	Services postaux et courrier diplomatique	34'495	35'281	860	2'183	2'439	4'326	2'951	18'712	1'450	1'252	34'173
15	Informatique et moyens de télécommunication, y compris E+R ¹⁾	382'382	298'859	3'439	5'156	6'231	13'477	13'814	195'911	23'081	25'157	286'267
16	Informatique et moyens de télécommunication pour les systèmes de conduite et d'intervention de l'armée, y compris E+R ¹⁾	387'756	125'092				7	195'038	15'947		150	211'142
17	Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens	201'213	372'301	3		4'260	187	522'416	1'508		1'030	529'405
18	Services	742'307	858'310	12'064	33'550	96'710	46'384	109'418	169'968	75'914	125'207	669'215
19	Constructions civiles	422'804	481'804	29	7'646	3'283	34'156		450'634	1'626	988	498'365
20	Constructions militaires	487'335	529'337					546'795				546'795
21	Constructions de routes nationales (OFROU)	1'078'673	1'055'252								1'220'098	1'220'098
22	Non classable dans ces catégories, y compris E+R ¹⁾	198'152	187'863	2'879	191'114	30'537	36'325	22'135	13'260	9'492	7'563	313'306

¹⁾ L'abréviation E+R signifie "entretien et réparation"

²⁾ Chancellerie fédérale, Conseil fédéral et Assemblée fédérale (Services du Parlement)

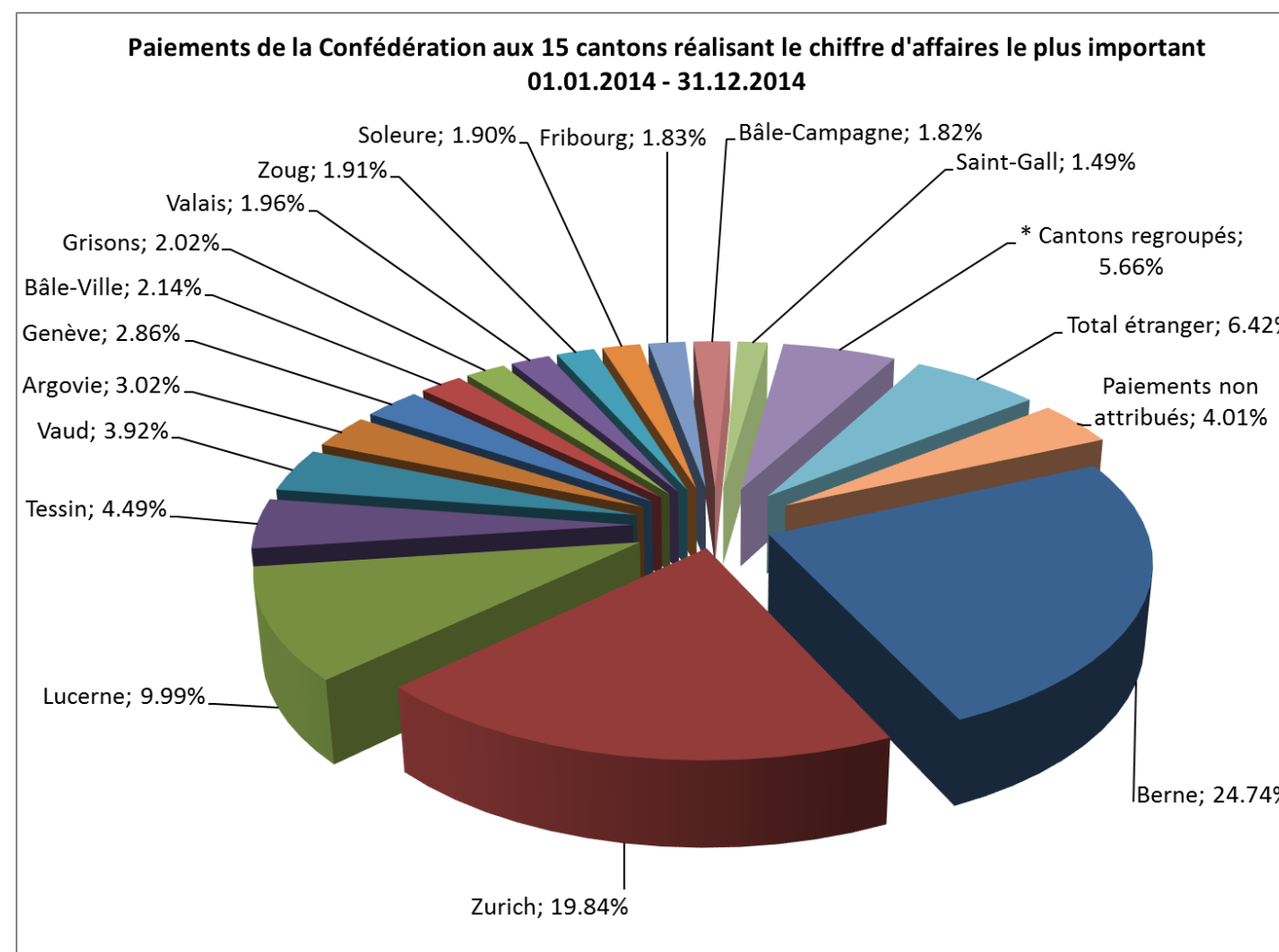
Comme indiqué plus haut, le DFAE a procédé, au printemps 2015, à une analyse détaillée des données saisies dans la base de données StatPA. A cette occasion, il a modifié pour différents créanciers le classement des paiements qui leur sont effectués. Ainsi, il a décidé qu'à partir de 2014 les mandats de la Direction du développement et de la coopération (DDC) relatifs à la réalisation de projets ne seraient plus classés dans la catégorie d'acquisitions 18.1 (services de conseil généraux), mais dans la catégorie 22 (non classable dans une catégorie existante), dans la mesure où il ne s'agit pas de purs services de conseil généraux, mais de services complexes qui ne peuvent être rangés dans une catégorie spécifique. Comme il a été dit au chap. 1.5.1, les chiffres issus de la StatPA ne peuvent être comparés aux chiffres figurant dans d'autres publications de la Confédération, en particulier le compte d'Etat, en raison de différences au niveau des principes régissant la collecte des données. Les chiffres du compte d'Etat relatifs aux services correspondant à peu près aux services rangés dans la catégorie d'acquisitions 18 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Total général		2012	2013	Compte d'Etat 2014								
		Compte d'Etat	Compte d'Etat	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Compte d'Etat
		1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Total général		764'802	793'995	17'738	89'834	123'493	66'435	188'557	186'677	83'097	159'005	914'838
31144	Développ.informatique, conseil, prestations service	224'390	227'132	7'476	11'071	18'457	32'625	22'600	125'158	15'711	11'375	244'472
3115	Conseil et recherche sur mandat	231'848	234'340	2'269	4'070	38'884	19'300	21'530	10'918	26'772	117'301	241'044
31195	Prestations de service externes	308'564	332'523	7'993	74'693	66'152	14'510	144'428	50'602	40'615	30'329	429'322

L'augmentation de 121 millions de francs entre 2013 et 2014 est due en grande partie à des restructurations au sein du budget n'ayant pas entraîné de charges supplémentaires. Par exemple, les indemnités de l'AFD pour la perception des redevances sur l'utilisation des routes nationales et le trafic des poids lourds (41,2 millions) étaient auparavant comptabilisées dans les charges d'exploitation distinctes, et les montants liés aux services AC / PLASTA (20,8 millions) du SECO étaient répartis entre plusieurs groupes de comptes. Dans certains domaines, il y a cependant eu des charges supplémentaires, comme dans l'unité Défense (charges uniques liées à l'exposition universelle de Milan et à la rencontre ministérielle de l'OSCE à Bâle) et au DFAE.

3.1.3 Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale, par cantons

Canton	Année de paiement 2012	Année de paiement 2013	Année de paiement 2014
	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Berne	1'310'495	1'282'202	1'362'244
Zurich	876'717	955'639	1'092'750
Lucerne	736'953	517'508	550'111
Tessin	155'122	182'457	247'169
Vaud	165'167	214'494	215'629
Argovie	209'855	174'993	166'396
Genève	172'998	235'986	157'382
Bâle-Ville	85'263	131'492	117'920
Grisons	58'320	80'779	110'977
Valais	54'151	77'014	107'851
Zoug	82'567	111'475	105'013
Soleure	57'541	98'710	104'641
Fribourg	92'448	115'471	101'027
Bâle-Campagne	101'447	114'294	99'996
Saint-Gall	143'903	101'831	81'991
Neuchâtel*	47'561	91'724	78'906
Nidwald*	66'748	48'861	67'170
Thurgovie*	215'819	164'428	65'465
Jura*	16'267	16'210	24'309
Uri*	28'297	20'179	22'422
Schwyz*	16'522	22'533	18'829
Obwald*	11'649	12'342	10'336
Glaris*	12'988	9'986	9'366
Schaffhouse*	10'085	10'834	9'068
Appenzell Rhodes-Extérieures*	3'951	7'445	4'963
Appenzell Rhodes-Intérieures*	761	302	1'097
Total cantons	4'733'594	4'799'187	4'933'029
Total étranger	302'199	277'823	353'425
Paiements non attribués¹⁾	323'268	232'630	220'898
Total	5'359'061	5'309'641	5'507'352



¹⁾ Paiements non attribués 2014:

96 % des paiements effectués jusqu'à la fin 2014 ont pu être attribués à un numéro D.U.N.S. Les 4% restants figurent sous «paiements non attribués».

Le taux des paiements attribués est supérieur au taux d'attribution de 80 à 90% prévu par l'entreprise Dun & Bradstreet.

* Cantons regroupés (Diagramme année de paiement 2014)

3.1.4 Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale, par pays

Pays	Année de paiement 2012	Année de paiement 2013	Année de paiement 2014
	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Allemagne	154'011	164'566	186'744
France	10'424	9'949	24'539
Autriche	19'893	14'636	23'176
Israël	10'491	10'425	17'559
Etats-Unis	19'837	14'890	17'444
Pays-Bas	3'972	3'788	13'011
Suède	3'301	5'486	11'129
Irlande	2'850	3'395	8'808
Grande-Bretagne et Irlande du Nord	7'895	9'455	7'574
Italie	7'962	2'716	6'191
Norvège*	34'088	15'062	5'197
Corée du Sud*	431	2'385	4'685
Canada*	258	570	3'493
Finlande*	1'171	959	3'405
Danemark*	3'619	2'253	2'990
Belgique*	3'829	3'209	2'794
Australie*	35	396	2'396
Inde*	4'445	2'818	1'984
Slovénie*	1'154	1'777	1'826
Luxembourg*	5'335	1'243	1'362
Liechtenstein*	1'177	1'882	1'239
Emirats arabes unis *		546	1'050
Grèce*	80	456	860
Gibraltar*	604	236	800
Roumanie*	1	1	586
Bulgarie*	821	520	522
Brésil*	4	64	288
Espagne*	612	1'556	233
République tchèque*	138	79	232
Thaïlande*	67	114	199
Portugal*	1	95	190
Slovaquie*	4	14	155
Afrique du Sud*	123	1'671	130
République de Serbie*	1	1	120
Hongrie*	4	10	115
Ghana*			45
Burkina Faso*			36
Nouvelle-Zélande*	77	36	35
Egypte*	2		31
Palestine*			29
Liban*		106	26
Pologne*	5	8	21
Ouganda*			20
Fédération de Russie*	8	10	17
Hongkong*	30	170	17
Bosnie-Herzégovine *	2	1	14
Malte*	11	60	12
Jordanie*			11
Chine*	40	39	10
Malaisie*		20	10
Costa Rica*			10
Singapour*	11	12	8
Malawi*		7	7
Croatie*	0	4	5
Kenia*	1'272		4
Sénégal*	11	1	4
Pérou*	92	4	3
Yémen*		20	3
Turquie*	129	8	3
Vietnam*	59	2	2

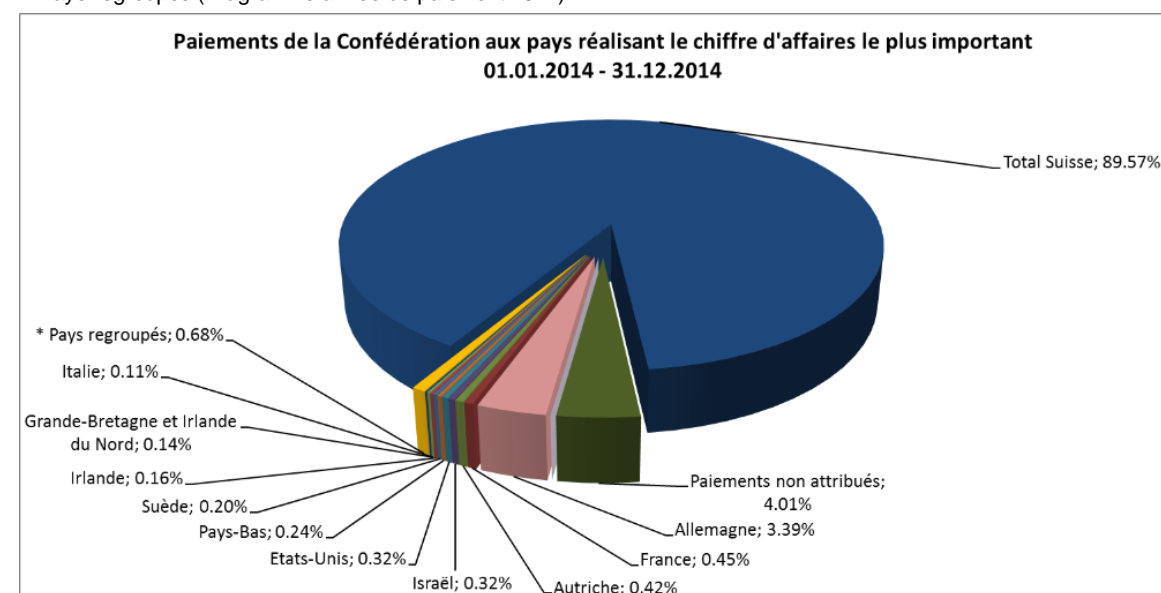
Pays	Année de paiement 2012	Année de paiement 2013	Année de paiement 2014
	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Islande*			2
Maroc*		2	2
Côte d'Ivoire*			2
Madagascar*			1
Estonie*			1
Turkménistan*			1
Chili*	0	3	1
Lettonie*	30	15	1
Mexique*			0
Japon*	6	26	0
Bangladesh		3	
Chypre		2	
Algérie	61	10	
Indonésie		11	
Cambodge		1	
Sri Lanka		0	
Lituanie		5	
Pakistan	1	1	
Qatar	164	3	
Arabie saoudite	22		
Tanzanie	1'294		
Iles Vierges britanniques (Tortola)	163	0	
Monaco	18	3	
Zambie		2	
Djibouti	27		
Mauritanie		6	
Iran	23	1	
Total étranger	302'199	277'823	353'425
Total Suisse	4'733'594	4'799'187	4'933'029
Paiements non attribués¹⁾	323'268	232'630	220'898
Total	5'359'061	5'309'641	5'507'352

¹⁾ Paiements non attribués 2014:

96% des paiements effectués jusqu'à la fin 2014 ont pu être attribués à un numéro D.U.N.S. Les 4% restants figurent sous «paiements non attribués».

Le taux des paiements attribués est supérieur au taux d'attribution de 80 à 90% prévu par l'entreprise Dun & Bradstreet.

* Pays regroupés (Diagramme année de paiement 2014)



3.1.5 Les 50 créanciers (fournisseurs) de l'administration fédérale réalisant le plus gros chiffre d'affaires, ventilés entre les départements et la ChF

Créancier / fournisseur	Canton	Pays	Département	Année de paiement 2014							Total	
				ChF, CF & Ass.féd. ¹⁾	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFD	DEFR		DETEC
				en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF		en milliers de CHF
Total des paiements de la Confédération pour des prestations et fournitures commerciales				21'601	275'746	154'193	164'149	2'372'827	997'839	128'241	1'392'756	5'507'352
Total des paiements de la Confédération aux 50 créanciers réalisant le chiffre d'affaires le plus important				3'215	108'265	6'956	16'671	1'164'315	170'201	20'704	467'411	1'957'739
485582589	RUAG Schweiz AG	LU	CH				49	378'635	1'407	0	212	380'303
480411870	RUAG Electronics AG	BE	CH	5	6	1		169'037	16		1	169'067
480014468	Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	1'050	231	471	13	15'578	51'390	18	43	68'794
480024384	Thales-Amper-Rheinmetall-Consortium (TARC)	ZH	CH					63'072				63'072
480780782	Helvetas Swiss Intercooperation	ZH	CH	35	57'928					0		57'963
315619072	Iveco-Magirus AG		DE					55'570				55'570
480412035	RUAG Munition AG	BE	CH					55'564				55'564
484588715	NSNW AG	BL	CH						5		44'834	44'840
483248357	Atos AG	ZH	CH		33	1	2'140	26'785	15'634	7		44'600
481991560	skyguide Société Anonyme Suisse pour les Services de la Navi	GE	CH			1'528		40'224	18		162	41'932
480486310	Swisscontact	ZH	CH		41'039							41'039
481935765	Air Total (Suisse) SA	GE	CH					38'396				38'396
480073519	Weibel Hans AG Bauunternehmung Hauptsitz	BE	CH					32			37'127	37'158
482386989	RUAG Ammotec AG	BE	CH				3	35'570				35'573
480057413	Consorzio Vigana c/o Mancini & Marti SA	TI	CH								33'456	33'456
484696500	Implenia Bau AG	ZH	CH					1'630			31'010	32'641
480301886	AFAMA UPlaNS TP3 / Lot 1 p.a. S.Facchinetti SA	NE	CH						186		31'949	32'135
481833460	Saltech AG Sicherheitssystemen	SO	CH					30'509				30'509
480683648	Schweizerische Bundesbahnen SBB	BE	CH	1'104	1'095	1'462	3'664	4'562	10'932	3'417	3'468	29'703
484922427	Implenia Construction SA	VD	CH								29'626	29'626
485584648	Siemens IT Solutions and Services AG	BE	CH					29'048				29'048
487914293	Implenia Schweiz AG	ZH	CH					1'552			27'387	28'939
482134587	swenex - swiss energy exchange Ltd	NW	CH					28'091				28'091
480213412	Mowag GmbH A General Dynamics Company	TG	CH					26'681				26'681
482566312	Steiner Karl AG Generalunternehmung	ZH	CH					1'609	23'393			25'002
480936165	Global IT AG	ZH	CH	39		570	1'728	21'890	348	269	4	24'848
482919198	PraderLosinger SA	VS	CH								24'685	24'685
482207235	AirPlus International AG	ZH	CH	725	7'771	656	7'058	2'499	1'612	2'016	1'791	24'128
480405380	Frutiger AG Spezialbau	BE	CH			347		3'457	1'721		18'540	24'064
480008192	IBM (Schweiz) AG	ZH	CH	7			29	564	11'406	11'543		23'550
482522427	Swiss Post International Logistics AG / General Parcel	BS	CH	251	52	745	1'850	2'193	16'259	1'072	1'041	23'462
329978469	EADS Deutschland GmbH		DE					23'361				23'361
315871020	Rheinmetall Defence Electronics GmbH		DE					22'675				22'675
480138163	Arge BRZ c/o Anliker AG	LU	CH					4'484			17'832	22'316
480977776	Walo Bertschinger SA	VD	CH					96			21'934	22'030
483432209	ARGE SBT Schallbergtunnel c/o Interalp Bau AG - Frutiger AG	VS	CH								20'701	20'701
483483855	RWM Schweiz AG	ZH	CH					20'279				20'279
484017889	Implenia Bau AG	GR	CH					17'443			2'822	20'265
480232263	Elca Informatique SA	VD	CH			1'094		9'646	1'140	1'419	6'546	19'845
480269000	Marti Bauunternehmung AG Luzern	LU	CH								19'547	19'547
480754246	Orell Füssli Sicherheitsdruck AG	ZH	CH						17'860			17'860
480928084	Edilstrada SA pavimentazioni stradali	TI	CH					31			17'525	17'556
486833973	CSC Impresa Costruzioni SA	TI	CH						826		16'547	17'373
483255626	MARTI TUNNELBAU AG	BE	CH								16'771	16'771
480697783	Novo Business Consultants AG	BE	CH		108	81	136	13'037	2'378	943	73	16'757
485311211	JPF Construction SA menuiserie-charpente	FR	CH					63	136		16'112	16'311
480007764	BP (SWITZERLAND) AG	ZG	CH					15'596				15'596
480003177	ARGE HÄWI c/o Gebr. Brun AG	LU	CH					65			15'005	15'070
480493014	LGV Impresa Costruzione SA Bauunternehmung	TI	CH					3'897			10'621	14'518
481918618	Energie Wasser Bern / Störungen	BE	CH		1	1	1	897	13'536	0	38	14'472

¹⁾ Chancellerie fédérale, Conseil fédéral et Assemblée fédérale (Services du Parlement)

Les données relatives aux fournisseurs indiquées dans le tableau ci-dessus doivent, en application de l'arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} mai 2013, être anonymisées avant d'être transmises (voir chap. 1.7.2). Sur demande, il est possible de procéder pour chaque créancier (fournisseur) à une analyse des paiements en fonction des catégories d'acquisitions pour lesquelles ceux-ci ont été effectués.

3.1.6 Paiements pour des acquisitions effectués par l'administration fédérale en 2012, 2013 et 2014, ventilés entre les départements et la ChF et par mois

En milliers de CHF

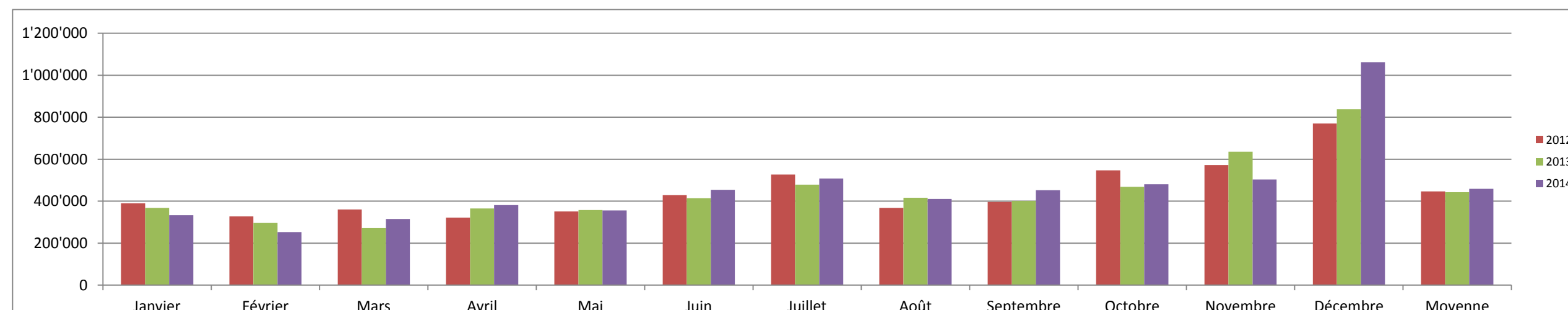
	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	Avril 2014	Mai 2014	Juin 2014	Juillet 2014	Août 2014	Septembre 2014	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Moyenne 2014
Total	332'923	252'086	314'741	381'111	355'650	454'270	507'808	410'053	452'521	480'662	503'258	1'062'269	458'946
ChF, CF & Ass.féd. ¹⁾	2'758	739	1'906	1'888	1'540	1'237	1'873	1'916	1'490	2'608	1'441	2'203	
DFAE	7'281	13'176	16'899	20'577	21'477	20'960	23'338	24'923	25'698	29'567	28'387	43'463	
DFI	16'659	7'842	9'939	9'716	11'154	10'258	15'619	11'811	9'300	13'044	13'844	25'007	
DFJP	19'126	8'585	8'455	12'894	14'294	10'078	15'440	15'420	11'849	12'310	12'627	23'071	
DDPS	98'912	129'657	154'725	184'896	154'039	192'027	208'838	171'133	185'954	192'587	231'983	468'075	
DFF	100'022	48'416	65'803	76'967	75'519	114'796	105'544	58'541	79'245	72'718	76'126	124'140	
DEFR	17'662	6'297	9'767	8'087	8'358	14'248	11'308	8'397	7'760	9'906	11'260	15'191	
DETEC	70'502	37'374	47'246	66'086	69'269	90'667	125'847	117'912	131'224	147'923	127'589	361'118	

	Janvier 2013	Février 2013	Mars 2013	Avril 2013	Mai 2013	Juin 2013	Juillet 2013	Août 2013	Septembre 2013	Octobre 2013	Novembre 2013	Décembre 2013	Moyenne 2013
Total	368'202	295'579	271'870	364'817	357'550	413'876	478'421	416'050	401'400	468'269	635'743	837'865	442'470
ChF, CF & Ass.féd. ¹⁾	3'581	1'473	1'437	989	3'419	1'542	1'685	1'103	2'301	2'712	914	4'279	
DFAE	9'584	10'984	6'839	9'072	12'789	20'044	13'140	8'144	8'890	11'700	19'392	27'236	
DFI	19'420	7'940	8'751	9'550	10'554	10'314	12'716	11'682	8'743	12'663	19'921	26'978	
DFJP	16'147	10'060	12'842	14'100	13'773	8'676	17'378	8'105	16'602	12'372	19'546	11'525	
DDPS	136'766	152'733	108'137	191'096	176'371	195'428	208'933	205'455	188'347	218'119	324'346	383'964	
DFF	94'493	54'181	83'097	74'340	61'881	93'807	96'621	58'501	64'258	81'811	78'664	109'156	
DEFR	17'662	4'443	10'712	5'971	7'840	9'499	10'575	6'446	7'884	9'210	14'134	14'346	
DETEC	70'548	53'764	40'054	59'699	70'923	74'566	117'373	116'613	104'376	119'682	158'827	260'381	

	Janvier 2012	Février 2012	Mars 2012	Avril 2012	Mai 2012	Juin 2012	Juillet 2012	Août 2012	Septembre 2012	Octobre 2012	Novembre 2012	Décembre 2012	Moyenne 2012
Total	389'945	327'383	359'902	322'003	351'321	428'816	526'343	367'484	396'631	547'025	571'996	770'211	446'588
ChF, CF & Ass.féd. ¹⁾	4'226	866	1'460	1'806	537	1'987	1'291	3'467	820	3'041	1'712	2'273	
DFAE	7'623	6'589	6'564	7'523	12'100	18'777	8'636	10'972	10'299	16'060	15'981	16'719	
DFI	13'134	4'870	6'814	8'248	8'903	8'443	9'104	8'392	5'653	9'694	11'948	21'631	
DFJP	21'017	6'795	15'141	11'820	10'951	14'573	13'565	13'156	6'508	19'121	18'040	15'293	
DDPS	157'991	125'683	161'888	127'954	170'066	180'082	277'053	166'158	220'675	290'296	300'286	373'489	
DFF	93'387	49'153	62'215	68'370	57'529	104'715	86'665	70'519	44'412	89'939	92'946	119'668	
DEFR	15'775	7'919	10'447	15'480	11'855	13'528	15'578	9'169	9'745	13'107	13'030	19'634	
DETEC	76'793	125'508	95'374	80'801	79'378	86'712	114'452	85'652	98'519	105'767	118'053	201'505	

¹⁾ Chancellerie fédérale, Conseil fédéral et Assemblée fédérale (Services du Parlement)

En milliers de CHF



3.2 Gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo adm. féd.) (DFI, DFJP, DFF et DETEC)

Les analyses effectuées portent sur les contrats enregistrés dans le système GCo adm. féd. par les unités du DFI, du DFJP, du DFF et du DETEC qui sont entrés en vigueur en 2014 et qui ont donné lieu à une commande dans SAP R3.

N'ont pas été pris en considération les contrats qui ne relèvent pas du droit des marchés publics, c'est-à-dire qui n'entrent pas dans le champ d'application de la LMP et de l'OMP. Il s'agit par exemple de contrats portant sur des aides financières ou de contrats internes à l'administration fédérale.

Par ailleurs, les analyses ne concernent que les départements dans lesquels le système GCo. adm. féd. était opérationnel en 2014, soit le DFI, le DFJP, le DFF et le DETEC, à l'exclusion des unités dans lesquelles ce système n'était pas encore en service au début de l'année, à savoir l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) en ce qui concerne le DFI et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) et le Contrôle fédéral des finances (CDF) en ce qui concerne le DFF. Le système GCo adm. féd. n'a été introduit dans ces unités qu'à la fin de 2014.

Les contrats liés aux projets de l'OFROU ne sont pas enregistrés dans le système GCo adm. féd. et ne sont donc pas pris en compte dans les analyses effectuées. Cela explique que le montant total des contrats du DETEC indiqué au chap. 3.2.1 (176 millions) soit inférieur au montant total des paiements enregistrés pour ce département (1,2 milliard).

3.2.1 Nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements

Département	Nombre de contrats/commandes 2014	Volume total des contrats en milliers de CHF
Total	56'145	1'267'394
DFI	1'252	121'962
DFJP	1'090	142'831
DFF	51'702	826'313
DETEC	2'101	176'288

Nombre de contrats 2014 et montant correspondant, ventilés entre les départements (date de référence: 11.06.2015)

Le grand nombre de contrats enregistrés par le DFF est dû principalement à la fonction de service d'achat central assumée par l'OFCL. Ce chiffre tient compte des commandes passées sur la base de contrats-cadres, telles que les commandes d'articles destinés au stock ou livrés directement à des tiers.

3.2.2 Nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements et par catégories d'acquisitions

Catégorie d'acquisition	Nombre de contrats/commandes 2014 ²⁾					Volume total des contrats en milliers de CHF ²⁾				
	DFI	DFJP	DFP	DETEC	Total nombre	DFI	DFJP	DFP	DETEC	Total volume
Total	1'262	1'092	52'112	2'102	56'568	122'270	142'831	826'313	176'288	1'267'702
01.0 Dénrées alimentaires et boissons		5	66	2	73		2	21	65	87
02.1 Textile		28	27		55		56	49		105
02.2 Habillement		24	117		141		68	953		1'020
03.1 Combustibles		1	294		295		2	1'270		1'272
03.2 Produits chimiques		3	217		220		1	441		442
04.1 Armes, munition, explosifs		33	63		96		98	406		503
04.2 Machines et appareils	92	18	864	5	979	4'412	73	11'015	228	15'728
05.0 Produits médicaux et pharmaceutiques		4	217		221		3	987		990
06.1 Services de transport, biens et marchandises		1	626		627		61	477		538
06.2 Services de la centrale des voyages de la Confédération (transport de personnes, hôtels, etc.)	2		116		118	34		425		459
07.1 Véhicules	2	200	2'988		3'190	77	244	2'283		2'604
07.2 Groupes électrogènes				1	1				51	51
07.3 Navires et bateaux			2		2			9		9
07.5 Systèmes aéronautiques				3	3				160	160
08.0 Biens et services de sport et de détente, y compris E+R ¹⁾		15	76		91		10	126		136
09.1 Publications, imprimés	8	2	1'764	1	1'775	221	53	22'605	4	22'884
09.2 Imprimés de sécurité			25	1	26			10'715	8	10'723
10.0 Bureautique, y compris appareils de présentation et accessoires, y compris E+R ¹⁾		3	3'874	1	3'878		3	9'796	29	9'828
11.0 Technique de photocopie, y compris E+R ¹⁾			236		236			17'177		17'177
12.1 Equipements de bureau et d'aménagement des locaux	3	4	5'360	2	5'369	24	5	21'599	101	21'728
13.0 Matériel de bureau, y compris papier et consommables pour l'informatique, y compris E+R ¹⁾	2	3	9'686	2	9'693	21	16	16'055	52	16'144
14.1 Services postaux	1		10		11	110		12'173		12'283
15.1 Matériel informatique	42	82	777	3	904	1'081	3'173	17'512	50	21'815
15.2 Logiciels	20	19	561	1	601	376	808	34'411	1'797	37'392
15.3 Télécommunication	1	13	55		69	23	22	1'107		1'152
15.4 Entretien des logiciels et maintenance du matériel informatique	25	7	137	15	184	947	27	22'647	12'028	35'648
16.1 Systèmes d'exploration et d'évaluation				8	8				164	164
16.2 Systèmes de conduite et d'informatique			369		369			6'807		6'807
17.1 Services nécessaires à la fourniture, à l'exploitation et à l'entretien des biens (civil)	27	4	793	13	837	4'804	30	1'454	605	6'893
18.1 Services de conseils généraux (conseils en matière de politique, expertises, avis de droits et recherche)	443	99	171	1'744	2'457	51'896	5'123	7'673	119'861	184'553
18.2 Services informatiques	224	242	759	145	1'370	28'153	32'810	219'324	30'136	310'423
18.3 Services de conseil en gestion (conseil en management, organisation et coaching)	108	61	687	34	890	10'102	1'275	9'973	1'362	22'713
18.4 Relations publiques et campagnes	59	15	131	37	242	7'095	276	898	4'864	13'133
18.5 Services linguistiques et de traduction	28	78	9	44	159	1'143	1'205	4'987	1'367	8'703
19.1 Constructions civiles, honoraires sans d'autres prestations de construction			641		641			47'898		47'898
19.2 Constructions civiles, prestations de construction y compris honoraires			2'179	5	2'184			226'422	72	226'494
19.3 Constructions civiles, location	1		6		7	6		122		128
19.4 Constructions civiles, exploitation des immeubles	2	26	17'947		17'975	495	71'958	83'496		155'950
21.1 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction				4	4				419	419
21.2 Construction de routes nationales, prestations de construction y compris honoraires				1	1				15	15
22.0 Non classable dans ces catégories, y compris E+R ¹⁾	172	102	262	30	566	11'251	25'430	13'001	2'850	52'532

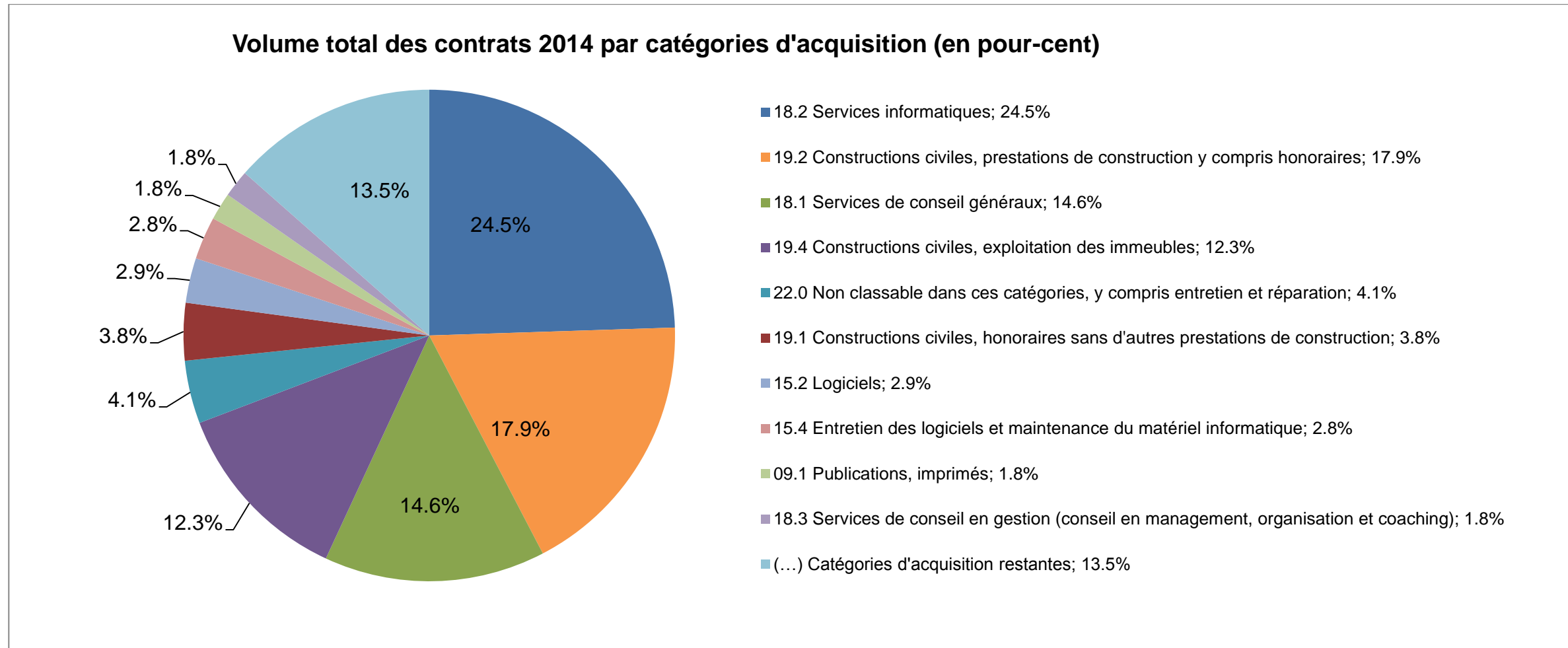
¹⁾ L'abréviation E+R signifie "entretien et réparation"

²⁾ La catégorie d'acquisition peut être définie par position de contrat. Aussi, certains contrats peuvent être attribués à plusieurs catégories. La somme des colonnes "nombre de contrats/commandes 2014" et "volume total des contrats" est par conséquent légèrement plus élevée que celle indiquée au chapitre 3.2.1.

Nombre de contrats 2014 et montant correspondant, ventilés entre les départements et par catégories d'acquisitions (date de référence: 11.06.2015)

A noter que le montant des contrats relevant de la catégorie 18.4 (relations publiques et campagnes) ne correspond pas aux coûts liés aux relations publiques indiqués dans le compte d'Etat 2014.

La catégorie d'acquisitions pour laquelle le montant des engagements contractuels est le plus élevé est la catégorie 18.2 (services informatiques):



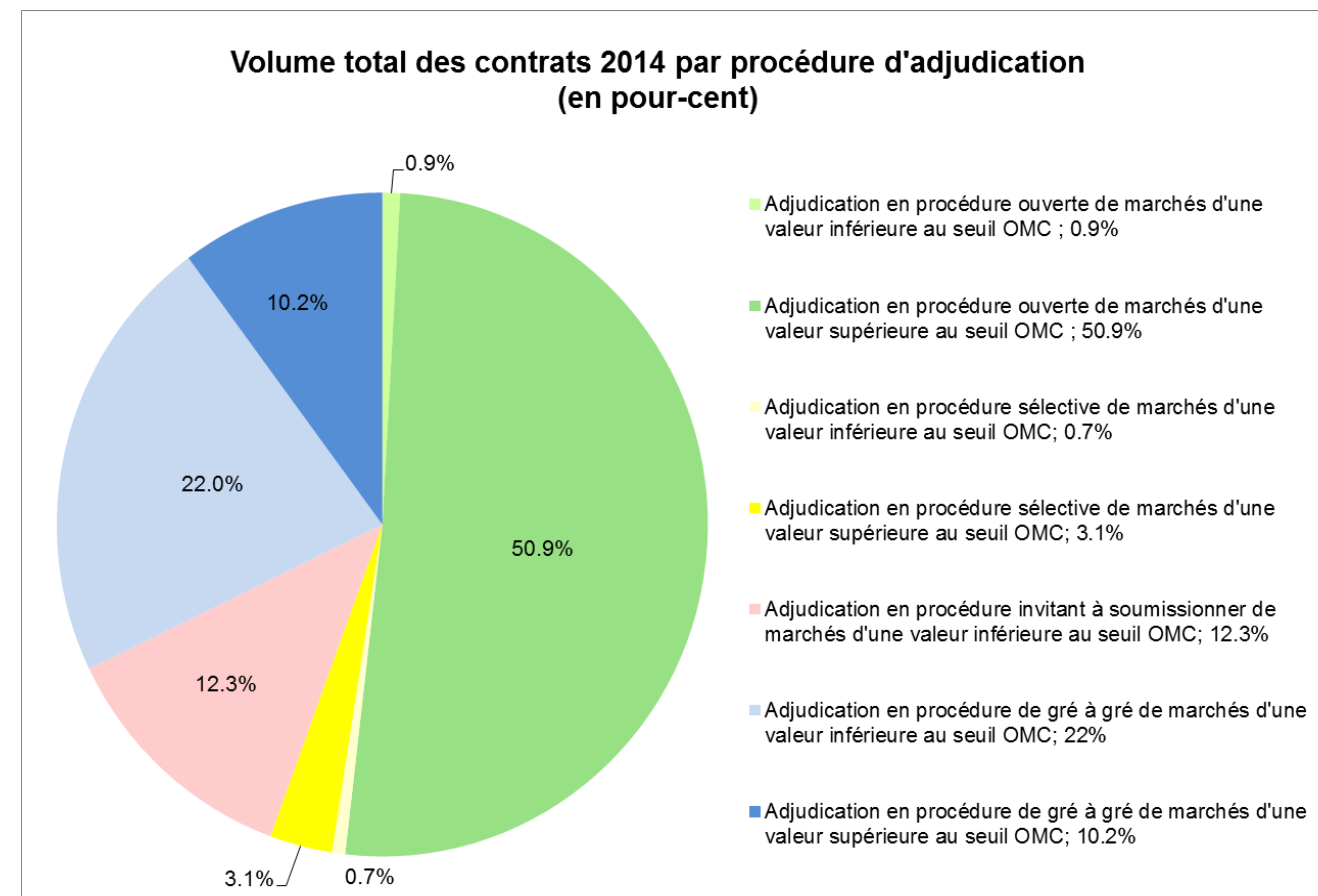
Répartition du montant des contrats du DFI, du DFJP, du DFF et du DETEC par catégories d'acquisitions (date de référence: 11.06.2015)

3.2.3 Nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements et par procédure d'adjudication

Les analyses ci-dessous portent sur les procédures d'adjudication ayant abouti à la conclusion des contrats considérés.

Procédure d'adjudication	Nombre de contrats/commandes 2014	Volume total des contrats en milliers de CHF
Total	56'145	1'267'394
Adjudication en procédure ouverte de marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC	64	11'110
Adjudication en procédure sélective de marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC	23	8'273
Adjudication en procédure de gré à gré de marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC	34'912	278'809
Adjudication en procédure invitant à soumissionner de marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC	16'019	155'371
Adjudication en procédure ouverte de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC	4'857	645'684
Adjudication en procédure sélective de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC	34	39'393
Adjudication en procédure de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC	236	128'754

Nombre de contrats du DFI, du DFJP, du DFF et du DETEC et montant correspondant, par procédure d'adjudication (date de référence: 11.06.2015)



Répartition du montant des contrats du DFI, du DFJP, du DFF et du DETEC, par procédure d'adjudication (date de référence: 11.06.2015)

Procédure d'adjudication	Nombre de contrats/commandes 2014					Volume total des contrats en milliers de CHF				
	DFI	DFJP	DFF	DETEC	Total nombre	DFI	DFJP	DFF	DETEC	Total volume
Total	1'252	1'090	51'702	2'101	56'145	121'962	142'831	826'313	176'288	1'267'394
Adjudication en procédure ouverte de marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC	22		33	9	64	2'347		7'458	1'306	11'110
Adjudication en procédure sélective de marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC	4		17	2	23	295		7'807	171	8'273
Adjudication en procédure de gré à gré de marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC	1'004	929	31'143	1'836	34'912	38'852	14'506	160'875	64'575	278'809
Adjudication en procédure invitant à soumissionner de marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC	111	53	15'740	115	16'019	9'607	5'173	130'248	10'344	155'371
Adjudication en procédure ouverte de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC	66	79	4'629	83	4'857	43'415	110'330	426'145	65'793	645'684
Adjudication en procédure sélective de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC	4	3	26	1	34	4'706	563	32'887	1'237	39'393
Adjudication en procédure de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC	41	26	114	55	236	22'739	12'258	60'893	32'863	128'754
Marchés d'une valeur inférieure au seuil OMC: proportion du nombre de contrats / volume des contrats reposant sur une procédure invitant à soumissionner par rapport à la somme du nombre de contrats / volume des contrats reposant sur une procédure invitant à soumissionner et du nombre de contrats / montant des contrats reposant sur une procédure de gré à gré	10%	5%	34%	6%	31%	20%	26%	45%	14%	36%

Nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements et par procédure d'adjudication (date de référence: 11.06.2015)

Les chiffres figurant dans ces tableaux ont été établis en considérant non pas les marchés adjugés en 2014, mais les contrats enregistrés dans le système GCo adm. féd. qui sont entrés en vigueur en 2014. Ceux-ci peuvent être liés à des marchés adjugés au cours des années précédentes. Par ailleurs, il est possible que les contrats liés à des marchés adjugés en 2014 ne soient conclus que les années suivantes. Les données concernant les adjudications de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC ne peuvent donc être comparées aux données figurant au chap. 3.3.

3.2.4 Adjudications de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC: nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements et par dispositions invoquées pour justifier le recours à la procédure de gré à gré

Un marché peut être adjugé directement, sans qu'un appel d'offres soit lancé, si l'une des conditions fixées à l'art. 3 LMP et à l'art. 13 OMP est remplie. Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le recours à la procédure de gré à gré pour l'adjudication de marchés du DFI, du DFJP, du DFF et du DETEC d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC:

Motif des adjudications de gré à gré	Nombre de contrats/commandes 2014					Volume total des contrats en milliers de CHF				
	DFI	DFJP	DFF	DETEC	Total nombre	DFI	DFJP	DFF	DETEC	Total volume
Total	41	26	114	55	236	22'739	12'258	60'893	32'863	128'754
Art. 3, al. 1, let. c, LMP: traités internationaux	1			3	4	300			1'495	1'796
Art. 3, al. 1, let. d, LMP: organisations internationales				1	1				175	175
Art. 3, al. 1, let. e, LMP: armes, munition, matériel de guerre			1		1			1'441		1'441
Art. 3, al. 2, let. a, LMP: bonnes mœurs, ordre et sécurité		1	5		6		119	4'079		4'198
Art. 13, al. 1, let. a, OMP: absence d'offre ou absence d'offre appropriée	2			2	4	160			81	242
Art. 13, al. 1, let. c, OMP: absence de solution de rechange	33	22	92	33	180	21'053	11'873	51'492	23'583	108'001
Art. 13, al. 1, let. d, OMP: urgence	1	2		4	7	226	175		2'182	2'583
Art. 13, al. 1, let. e, OMP: prestations de construction supplémentaires			1		1			1		1
Art. 13, al. 1, let. f, OMP: marché subséquent (remplacement, complètement, accroissement)	3	1	12	9	25	568	92	3'180	4'599	8'438
Art. 13, al. 1, let. g, OMP: prototype	1			2	3	432			574	1'005
Art. 13, al. 1, let. h, OMP: marché de construction lié à un marché de base similaire			2	1	3			450	173	624
Art. 13, al. 1, let. l, OMP: planification subséquente ou coordination confiées au lauréat d'une procédure précédente			1		1			250		250

Nombre de contrats et montant correspondant, ventilés entre les départements et par dispositions invoquées pour justifier l'adjudication de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC (date de référence: 11.06.2015)

Les données contenues dans le tableau ci-dessus ne sont pas comparables avec celles qui figurent au chap. 3.3.

3.3 Analyse des marchés adjugés par l'administration fédérale en procédure de gré à gré

Les résultats détaillés des analyses des données concernant les adjudications de gré à gré à des experts de mandats d'une valeur supérieure à la valeur seuil ont été communiqués par le Conseil fédéral à la DéIFin le 15 avril 2015. Ci-dessous sont indiqués les résultats relatifs à l'ensemble de l'administration fédérale.

Les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessous ont été établis en considérant les marchés adjugés en 2014. Ils ne sont pas comparables aux chiffres relatifs aux adjudications de gré à gré de marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC qui sont indiqués dans les chap. 3.2.3 et 3.2.4, qui, eux, ont été établis en considérant les contrats saisis dans le système GCo adm. féd.

En 2010, les données concernant les adjudications n'ont été enregistrées que jusqu'en octobre, du fait du délai qui avait été fixé pour leur livraison. Les données de 2010 ne peuvent donc être comparées avec les données concernant les autres années, raison pour laquelle elles ne sont pas indiquées dans les tableaux ci-dessous.

Objet et valeur des marchés, nombre de marchés adjugés

		2009 (en mio CHF)	2011 (en mio CHF)	2012 (en mio CHF)	2013 (en mio CHF)	2014 (en mio CHF)
Adm. féd.	1 Denrées alimentaires et boissons	0	0	0	0	0,34
Adm. féd.	2 Textile et habillement	0	0	0	1,19	18,28
Adm. féd.	3 Huile de chauffage, essence, carburant, produits chimiques	0	0	1,65	0	0
Adm. féd.	4 Matériel militaire, armes, équipements de protection et de défense	2,67	0	0,91	0	152,50
Adm. féd.	5 Produits médicaux et pharmaceutiques	2,52	0	0,50	0	0
Adm. féd.	6 Services de transport et services de la Centrale des voyages de la Confédération	0	0	0,53	0	32,66
Adm. féd.	7 Véhicules à moteur	0	0,67	2,80	17,25	133,71
Adm. féd.	7.5 Systèmes aéronautiques 17.2 Services nécessaires à la fourniture et à l'entretien de biens: domaine militaire	0	0	0	0	8,20
Adm. féd.	8 Biens et services de sport et de détente	0	0	0	0,56	0,55
Adm. féd.	9 Publications	0	18,06	4,20	0,62	0
Adm. féd.	12. Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile	0	0	0	0	0,57
Adm. féd.	14 Services postaux et courrier diplomatique	0,88	0	0,28	0	0
Adm. féd.	15 Informatique et moyens de télécommunication	91,20	98,98	33,98	58,24	61,26
Adm. féd.	15 Informatique et moyens de télécommunication 18.2 Services informatiques	0	0	0	38,03	28,22
Adm. féd.	16 Informatique et moyens de télécommunication pour les systèmes de conduite et d'intervention de l'armée	6,41	0	5,62	15,44	123,36
Adm. féd.	17.1 Services nécessaires à la fourniture et à l'entretien de biens: domaine civil	1,41	1,52	0	6,31	1,80
Adm. féd.	17.2 Services nécessaires à la fourniture et à l'entretien de biens: domaine militaire	0	0	5,09	0,97	5,53
Adm. féd.	18 Services (sans précisions)	0	6,91	0,86	0	2,46
Adm. féd.	18.1 Services de conseil généraux	77,36	99,26	77,79	106,93	41,01
Adm. féd.	18.2 Services informatiques	80,97	93,13	114,70	169,33	189,55
Adm. féd.	18.3 Services de conseil en gestion	2,23	1,78	7,99	10,69	10,35
Adm. féd.	18.4 Relations publiques et campagnes	2,47	5,89	0,32	22,09	4,21
Adm. féd.	18.5 Services linguistiques et de traduction	0,27	0	0	0	0
Adm. féd.	19 Constructions civiles	3,41	5,90	5,38	4,36	2,45
Adm. féd.	20 Constructions militaires	0	0	0	3,66	2,98
Adm. féd.	21 Construction de routes nationales (OFROU)	0	0	0	0	71,21
Adm. féd.	22 Non classable dans une catégorie existante	92,66	43,81	46,35	76,21	276,26
Adm. féd.	Aides financières	6,24	0	0,30	0	0
Adm. féd.	Montant total	370,70	375,91	309,27	531,90	1'167,47
Adm. féd.	Nombre total de marchés adjugés de gré à gré	364 marchés	361 marchés	349 marchés	378 marchés	639 marchés

Motifs des adjudications de gré à gré, respect du principe de transparence

		2009 (en mio CHF)	2011 (en mio CHF)	2012 (en mio CHF)	2013 (en mio CHF)	2014 (en mio CHF)
Adm. féd.	Art. 3, al. 3, LMP (exceptions)	0	8,62	29,18	0	0
Adm. féd.	Art. 3, al. 1, LMP (exceptions)	0	0	0	18,21	69,40
Adm. féd.	Art. 3, al. 2, LMP (exceptions)	0	0	0	25,49	39,37
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, plusieurs lettres, OMP	0	16,36	11,63	12,85	86,57
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, let. a, OMP (absence d'offre appropriée)	0,88	5,61	7,99	3,64	1,26
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, let. b, OMP (absence d'offre appropriée, offres concertées)	0,48	0	0,55	0	0
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, let. c, OMP (particularités techniques du marché, protection de la propriété intellectuelle)	143,71	133,06	128,34	250,44	510,12
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, let. d, OMP (urgence)	43,64	4,28	2,72	2,05	7,11
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, let. e, OMP (prestations de construction supplémentaires)	0	0,23	0	0	2,46
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, let. f, OMP (marché subséquent)	148,38	137,03	109,64	110,96	129,09
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, let. g, OMP (bien nouveau, prototype)	7,77	1,80	3,86	6,34	3,89
Adm. féd.	Art. 13, al. 1, let. h (marché de construction lié à un marché de base similaire)	0	0	0	0	26,74
Adm. féd.	Art. 36 OMP (procédure de gré à gré)	0	52,17	6,06	0	0
Adm. féd.	Art. 36, al. 1, OMP; art. 13, al. 1, let. c, OMP (particularités techniques du marché, protection de la propriété intellectuelle)	0	0	0	23,86	58,69
Adm. féd.	Art. 36, al. 1, OMP; art. 13, al. 1, let. f, OMP (marché subséquent)	0	0	0	7,71	191,78
Adm. féd.	Art. 36, al. 1, OMP; art. 13, al. 1, diverses lettres, OMP	0	0	0	8,44	1,56
Adm. féd.	Art. 36, al. 2, let. d, OMP	0	0	0	33,70	29,30
Adm. féd.	Art. 36, al. 2, diverses lettres, OMP	0	0	0	4,89	7,02
Adm. féd.	Accord de l'OMC sur les marchés publics, annexe 4	0	2,93	3,56	0	0
Adm. féd.	Motifs divers et autres	26,10	13,86	5,74	7,40	0,33
Adm. féd.	Aucune indication	0	0	0	11,54	2,79
Adm. féd.	Autres motifs légaux	0	0	0	2,27	0
Adm. féd.	Subvention ou contribution	0	0	0	2,11	0

Assurance de la qualité

		2009	2011	2012	2013	2014
Adm. féd.	S10 La procédure de gré à gré a-t-elle été motivée par écrit?	285 sur 364	305 sur 361	319 sur 349	321 sur 378	591 sur 639
Adm. féd.	S11 Les motifs invoqués ont-ils été examinés et documentés d'un point de vue juridique?	248 sur 364	251 sur 361	269 sur 349	251 sur 378	511 sur 639
Adm. féd.	S12 L'adjudication a-t-elle été publiée dans la FOOSC ou sur SIMAP?	112 sur 364	121 sur 361	127 sur 349	146 sur 378	195 sur 639

Nécessité économique de l'achat

		2009	2011	2012	2013	2014
Adm. féd.	S8 Le volume des prestations ou le cahier des charges a-t-il été défini?	330 sur 364	338 sur 361	338 sur 349	369 sur 378	636 sur 639
Adm. féd.	S9 La réflexion économique est-elle documentée?	250 sur 364	236 sur 361	252 sur 349	252 sur 378	560 sur 639